

## Déclaration des performances

N° M20 – 1164 – CPR - MM002 – MM003

1. Code d'identification unique du produit type

### Mortier performanciel M20

2. Eléments d'identification du produit de construction

Mortier industriel performanciel M20, traçabilité : voir la date de fabrication sur le conditionnement. La lettre A indiquant la fabrication sur l'usine de Rue et la lettre B sur l'usine de Champigny.

3. Usage prévu

Mortier de montage des briques, parpaings et pierres silico calcaire. Mortier utilisé aussi pour les réparations et les scellements courants, ainsi que pour la réalisation de chapes destinées à recevoir du carrelage posé à la colle ou l'application d'une peinture de sol à l'intérieur comme à l'extérieur. Partie harmonisée conforme à l'annexe ZA de la norme EN 998-2.

4. Nom, raison sociale et adresse du contact du fabricant

SACAMAT FRANCE  
ZI FORAINE DE LANNOY  
80120 RUE  
Téléphone : 03 22 25 27 28

5. Nom et adresse de contact du mandataire

Non applicable

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances

Systeme 2+

7. Identification de l'organisme notifié, tache et certificats délivrés pour les produits couverts par une norme harmonisée

Le CERIB, organisme notifié n°1164 a délivré les certificats de conformité de contrôle de production en usine n° 1164-CPR-MM002 et 1164-CPR-MM003 selon le système 2+.

8. Cas des produits couverts par une évaluation technique européenne

Non applicable

## 9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Résistance à la compression	Catégorie M20	Mortier d'usage courtant G
Adhérence	0,15 N/mm <sup>2</sup>	
Teneur en chlorures	< 0,10 %	
Réaction au feu	A1	NF EN 998-2 : 2016
Absorption d'eau	< 1 Kg / (m <sup>2</sup> .min0,5)	
Masse volumique absolue sèche	1900 kg/m <sup>3</sup>	
Perméabilité à la vapeur d'eau (valeur tabulée selon EN 1745 Tab. A12)	μ 15/35	
Conductivité thermique (valeur tabulée selon EN 1745 Tab. A12)	0,82 W/(m.k)	
Matières organiques	Absent	
Substances dangereuses	Voir FDS	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe Bruant, gérant

A Rue, le 31/10/2019